

De : Christophe Lamache <famille.lamache@yahoo.com>
Sujet : Re: Piétonisation rue de l'église à Aussac
Date : 26-05-2025 14:16
À : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>;

CL

Monsieur le Maire, Gérard,

Effectivement nos courriers se sont croisés.

Je te remercie pour la prise en compte de ma problématique et le "réexamen" proposé au prochain conseil municipal.
Je comprends ton soucis de libre circulation et de stationnement.

J'ai bien compris également qu'une signalisation te paraît insuffisante. Le tout réside désormais dans le type de borne ou de plot que tu souhaites mettre en place.

Voici quelques explications :

J'ai du faire face à des difficultés ces derniers temps concernant cette maison.

Mon grand portail a été indisponible pendant plusieurs mois avec menace de chute nécessitant la mise en place d'étais de sécurisation. C'est réglé depuis peu.

Je ne pouvais plus assurer la charge de mes véhicules électriques.

Mon stationnement était extérieur. J'avais pris soin de demander l'autorisation de madame Marianne Cousseau pour stationner devant son garage. J'ai alimenté sans doute la source du mécontentement sans que personne ne vienne me voir.

Aussi, il nous a fallu réfléchir pour trouver une solution alternative car le portail reste lourd et difficile à mobiliser (réglages permanents nécessaires)

Nous avons donc opté pour l'aménagement rue de l'église.

J'ai anticipé l'installation d'une prise dans la courvette en février et ai fait appel à un cabinet d'architecte pour optimiser le projet.

Nous réfléchissons encore sur le sol que nous pourrions réaliser dans cette espace.

Je me permettrai comme il se doit de t'adresser une demande de modification de clôture, mais je ne me lancerai pas dans cet aménagement sans garantie de passage.

Si la piétonnisation me paraît être une bonne idée, il me faut toutefois pouvoir rejoindre et quitter cet espace sans contrainte.

Merci encore pour ton écoute et celle de tes adjoints.

Je renouvelle mon souhait de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Cordialement.

Christophe Lamache.

Le lundi 26 mai 2025 à 12:03:24 UTC+2, LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr> a écrit :

Bonjour Christophe,

Nos courriers se sont croisés à quelques minutes près !

Au vu des éléments que tu m'adresses et dans l'attente de ton courrier recommandé, je diffère la prise de l'arrêté concernant la rue de l'église.

J'évoquerai ce sujet lors du prochain conseil municipal qui est prévu le mardi 1 juillet 2025 à 18h30.

Je te confirme que plusieurs véhicules se garent rue de l'église au mépris de la réglementation et que notre volonté est de permettre une libre circulation des piétons et des cycles tout en préservant les accès pour les services d'incendie et de secours.

Cordialement

Gérard Liot

Maire d'Aussac-Vadalle

www.aussac-vadalle.fr

Lundi 26-05-2025 à 10:47 Christophe Lamache a écrit:

Monsieur le Maire, Mesdames, Monsieur les adjoints,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la lettre qui vous sera adressée, Monsieur le Maire, par envoi recommandé.

Elle concerne le projet de modification de notre espace rue de l'église.

Il doit permettre le stationnement et surtout la mise en charge de nos véhicules électriques.

Je n'ai pas eu de nouvelles de vos dernières dispositions aussi j'espère que nous trouverons une solution.

Cordialement.

Christophe LAMACHE